



La Pommeraye
Suisse-Normande

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Date de convocation
23.03.2026

L'an deux mille vingt-six
Le trente mars à 19 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame
Clémentine MOUCHEL, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Etaient présents :

MM. Hervé DUVAL, Antoine CASTILLON, Emilie RODEIRON,
Henri JAMES, Luc CHALIFOUR, Marie-Claude LEMOIS.

Absent excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

– Contrat d'entretien sur le territoire communal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter l'ajout à l'ordre du jour le point présenté ci-dessus par Madame le Maire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026

Après lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le procès-verbal.

003/2026 - INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2123-2 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Considérant que la commune compte 67 habitants.

Après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité des votants :

- A compter du 21 mars 2026, l'indemnité de fonction qui sera allouée au Maire est fixée à 28,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- A compter du 21 mars 2026, l'indemnité qui sera allouée aux adjoints est fixée en pourcentage de la même base selon le barème ci-dessous :
 - 1^{er} adjoint : 10,89 %
 - 2^e adjoint : 10,89 %

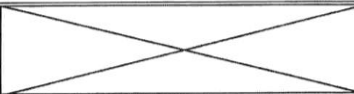
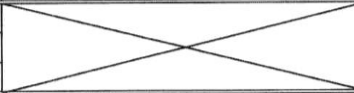
**004/2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX INSTANCE
INTERCOMMUNALES ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Le Conseil Municipal :

Arrête le tableau, ci-dessous, de constitution des commissions communales et désignation des délégués aux instances intercommunales.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET DELEGUES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Commissions Communales		
Finances	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	
Action Sociale	CASTILLON Antoine	
	RODEIRON Emilie	
	JAMES Henri	
ELECTIONS DES DELEGUES AUX INSTANCES INTERCOMMUNALES		
CDC	1 Titulaire	1 Suppléant
Cingal-Suisse Normande	MOUCHEL Clémentine	DUVAL Hervé
SIVU SECRETARIAT	2 Titulaires	2 Suppléants
CESNY-BOIS-HALBOUT	MOUCHEL Clémentine	CASTILLON Antoine
	LEMOIS Marie-Claude	RODEIRON Emilie
SIAEP Clécy Druance	1 Titulaire	1 Suppléant
	LEMOIS Marie-Claude	CHALIFOUR Luc
SDEC	2 Titulaires	
	CHALIFOUR Luc	
	DUVAL Hervé	
Référent FREDON	TREHET Nicolas	
Référent Forêt-Bois	MOUCHEL Clémentine	
Correspondant Défense	MOUCHEL Clémentine	
Correspondant C.R.I.S.E.	DUVAL Hervé	

**005/2026 - PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION
DU BATIMENT DES TROIS COURS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION FINANCIERE**

Le Conseil Municipal,

VU la délibération CC-DEL-2025-152 du Conseil communautaire Cingal-Suisse Normande adoptée lors de la séance du 15 décembre 2025,

VU la délibération CC-DEL-2026-006 du Conseil communautaire Cingal-Suisse Normande adoptée lors de la séance du 29 janvier 2026,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux fonds de concours,

VU la présentation du projet de construction du bâtiment des Trois Cours, situé sur la zone d'activités des Trois Cours aux Moutiers-en-Cinglais, regroupant une cuisine centrale de proximité, le service technique communautaire et une salle de réunion,

VU le coût prévisionnel de l'opération s'élevant à 4 228 848,04 € HT,

VU la proposition de mise en place d'un fonds de concours plafonné à 49,99 % du reste à charge de la communauté de communes, soit un montant global maximal de 1 040 337 €,

VU la répartition de la participation des communes au prorata de la population DGF 2025,

VU la possibilité pour chaque commune de verser sa participation en une ou deux annuités,

CONSIDÉRANT que ce projet structurant vise à améliorer la qualité du service public et à optimiser l'organisation des services communautaires,

CONSIDÉRANT que la participation de la commune au fonds de concours est facultative et qu'elle doit être formalisée par une convention de cofinancement,

DÉCIDE

Article 1 – De participer au fonds de concours pour la réalisation du bâtiment des Trois Cours à hauteur de 3 458 € (trois mille quatre cent cinquante-huit euros).

Article 2 – Que le versement de cette participation interviendra en une annuité.

Article 3 – D'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière relative au versement du fonds de concours, selon le choix de la commune sur un exercice.

Article 4 – Que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

006/2026 - DEPARTEMENT DU CALVADOS : CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN AGGLOMERATION

Madame le Maire informe que le Département du Calvados propose une convention avec la Commune afin de définir les conditions et les modalités d'entretien des routes départementales sur le territoire communal en agglomération. La routes départementale concernées est la RD n° 168B.

Madame le Maire donne lecture des différentes conditions de prise en charge d'entretien pour chaque collectivité : Département du Calvados et Commune de La Pommeraye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la convention proposée par le département du Calvados concernant l'entretien de route départementale sur le territoire communal en agglomération.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre le Département du Calvados et la Commune de La Pommeraye.

007/2026 - AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO ELECTRIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo électrique pour les 7 premières demandes, dans la limite d'une aide par habitant.

Son montant est fixé à 300 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Attribuer, pour l'année 2026, l'attribution d'une aide financière de 300 € pour l'acquisition d'un vélo électrique et par habitant, pour les 7 premières demandes.
- Autoriser Madame le Maire à signer avec les différents acquéreurs, la convention annexée à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution de cette subvention.

008/2026 - CONVENTION ADHESION AU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DU CALVADOS

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au service archives du Centre de Gestion du Calvados afin de classer les archives communales par un archiviste professionnel.

Faute de connaissance des délais de conservation, aucune élimination réglementaire des documents obsolètes n'a été effectuée récemment. En conséquence, la Commune manque de place pour le rangement des archives. Un tri s'avère nécessaire pour récupérer de l'espace et se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en supprimant les données personnelles inutiles.

Enfin, les archives anciennes conservées dans les locaux pourraient être déposées aux Archives départementales.

Un diagnostic préalable a été réalisé par l'archiviste du Centre de Gestion qui estime à 8 jours le temps d'intervention. La prestation sera facturée 250 € par jour.

Le service Archives du Centre de Gestion s'engage à assurer les missions suivantes :

- Traitement des archives intermédiaires et historiques (tri, éliminations, classement, conditionnement, inventaire) ;
- Préparation des éliminations ;
- Préparation du dépôt des archives les plus anciennes aux Archives Départementales du Calvados ;
- Constitution d'un tableau de gestion des archives ;
- Rédaction d'une procédure d'archivage ;
- Conseil auprès des agents de la collectivité ;
- Organisation des locaux d'archivage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition du service Archives du Centre de Gestion du Calvados pour un coût de la prestation à 250 € par jour soit 2 000 € pour une durée de 8 jours.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion du Calvados.

009/2026 - TRAVAUX RENOVATION MUR CIMETIERE

Madame le Maire présente les devis proposés par les entreprises sollicitées concernant les travaux de rénovation du mur du cimetière.

Après analyse des offres, la meilleure offre proposée par l'entreprise LEPELTIER Clément s'élève à 2 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir l'entreprise LEPELTIER Clément pour un coût des travaux estimé à 2 700 €.
- Autoriser Madame le Maire à signer le devis pour la réalisation de ces travaux.

010/2026 - PRESTATION PROJET SUR LES TRACES DE GUILLAUME LE CONQUERANT – MILLENIARE 2027

Madame le Maire présente dans le cadre du millénaire de Guillaume le Conquérant en 2027, le projet « sur les traces de Guillaume ». Ce projet s'articulera notamment autour du site de Château Ganne à la Pommeraye.

Le montage de ce projet est effectué par l'association « Aux Domaines Enchantés » qui a déposé une demande de subvention auprès de la Région (Fonds européen LEADER). Ce montage de dossier a un coût qui s'élève à 450 €.

Madame le Maire propose de prendre en charge le montage de ce dossier de demande de subvention afin que ce projet se concrétise sur le site de Château de Ganne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le projet « sur les traces de Guillaume » proposé dans le cadre du millénaire de Guillaume le Conquérant qui s'articulera notamment sur le site de Château Ganne.
- Autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le dossier de montage de demande de subvention pour un coût de 450 €.

011/2026 - CONTRAT D'ENTRETIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise « Les Jardins de Luc » concernant le renouvellement du contrat d'entretien communal. Les travaux d'entretien concernent le cimetière et les divers travaux d'entretien nécessaires sur tout le territoire de la commune. Il est signalé que pour certains travaux, ils seront effectués par l'agent d'entretien.

La prestation proposée par l'entreprise est la suivante :

- Contrat d'entretien pour 2026 (de mars à novembre) : 2 152,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'entreprise « Les Jardins de Luc » dont la prestation s'élève à 2 152,80 € TTC pour l'année 2026. Le paiement de la prestation sera réalisé en fin de chaque mois selon le travail effectué.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'entretien à intervenir entre la commune et l'entreprise « Les Jardins de Luc ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Panneau de signalisation Rue du Pré Nouveau** : Suite à une demande de la direction de la Poste, il est nécessaire d'installer un panneau « Sauf service » ou « Sauf livraison » afin que le facteur ne soit pas verbalisé lors de sa distribution du courrier dans la rue du Pré Nouveau qui est en sens unique étant donné qu'il fait la distribution dans le contre sens de la circulation autorisée. Le Conseil Municipal donne son accord pour installer ce panneau.
- **L'association « les z'agitateurs du patrimoine du Calvados »** : Madame le Maire informe que l'association « les z'agitateurs du patrimoine du Calvados » interviendra sur la Commune lors d'une rencontre prévue le 21 mai 2026 au Domaine de la Pommeraye et à Château Ganne sur le thème « Patrimoine naturel et historique ». Cette association permet de faire rencontrer les acteurs du patrimoine du Calvados (élus, associations, propriétaires privés, office de tourisme...) afin de faire partager leurs bonnes pratiques, d'imaginer leurs futures actions et leur réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Luc CHALIFOUR

Antoine CASTILLON

Hervé DUVAL

Marie-Claude LEMOIS

Henri JAMES